

## Où acheter sa carte journalière :

### Sur notre site Internet

#### Contacts :

Président : 06.78.52.60.32

Trésorier : 06.61.11.30.40

[infos@apl-chenecey.com](mailto:infos@apl-chenecey.com)

[www.apl-chenecey.com](http://www.apl-chenecey.com)

Les cartes annuelles sont disponibles sur notre site Internet. Elles sont accessibles à tous.

## Pêche de loisir :

- Pêche ouverte autorisée tous les jours sur l'ensemble du parcours
- Les rives sont accessibles, respectez les passages, les clôtures et les plantations (aulnes, saules, ...)
- En marchant dans l'eau, évitez de déplacer les cailloux et de piétiner les tufs calcaires qui abritent la microfaune.
- Décrochez vos prises avec précaution, les ombres en particulier sont fragiles ; ne les sortez pas de l'eau.
- Laissez les bords de rivière propres, comme vous souhaitez les trouver. Si quelques déchets gâchent le site, ramassez-les pour les mettre dans la poubelle du parking.
- Pêchez pour le sport et le plaisir, restez cordial(e) avec les autres pêcheurs et les habitants de la vallée, c'est le meilleur conseil pour une bonne séance de pêche.

## Les cartes de pêche :

### Carte annuelles

Personne majeure : 89,40€ (+CPMA 36,20€)

12-18 ans : 14,80€ (+CPMA 2,70€)

Moins de 12 ans : 5,50€ (+CPMA 0,50€)

Carte journalière : 14,30€ (+CPMA 3,90€)

## Règlementation :

- Pêche Buldo interdit avant l'ouverture de l'ombre. Waders autorisés à partir de l'ouverture de l'ombre. La pêche en marchant dans l'eau est strictement interdite avant cette date. **Hameçons sans ardillon ou écrasé.** Dans tous les cas se référer à l'ARP en vigueur.

## Dates d'ouverture :

Truite : 13 mars au 19 septembre 2021

Ombre commun : 15 mai au 19 septembre 2021

## Limitation du prélèvement :

- **Truite fario et ombre commun : no-kill intégral**

- Truite arc-en-ciel : 4/jours. Taille 25cm.

## Peuplement :

Truites farios, Ombres, Chevaines, Barbeaux, Blageons...

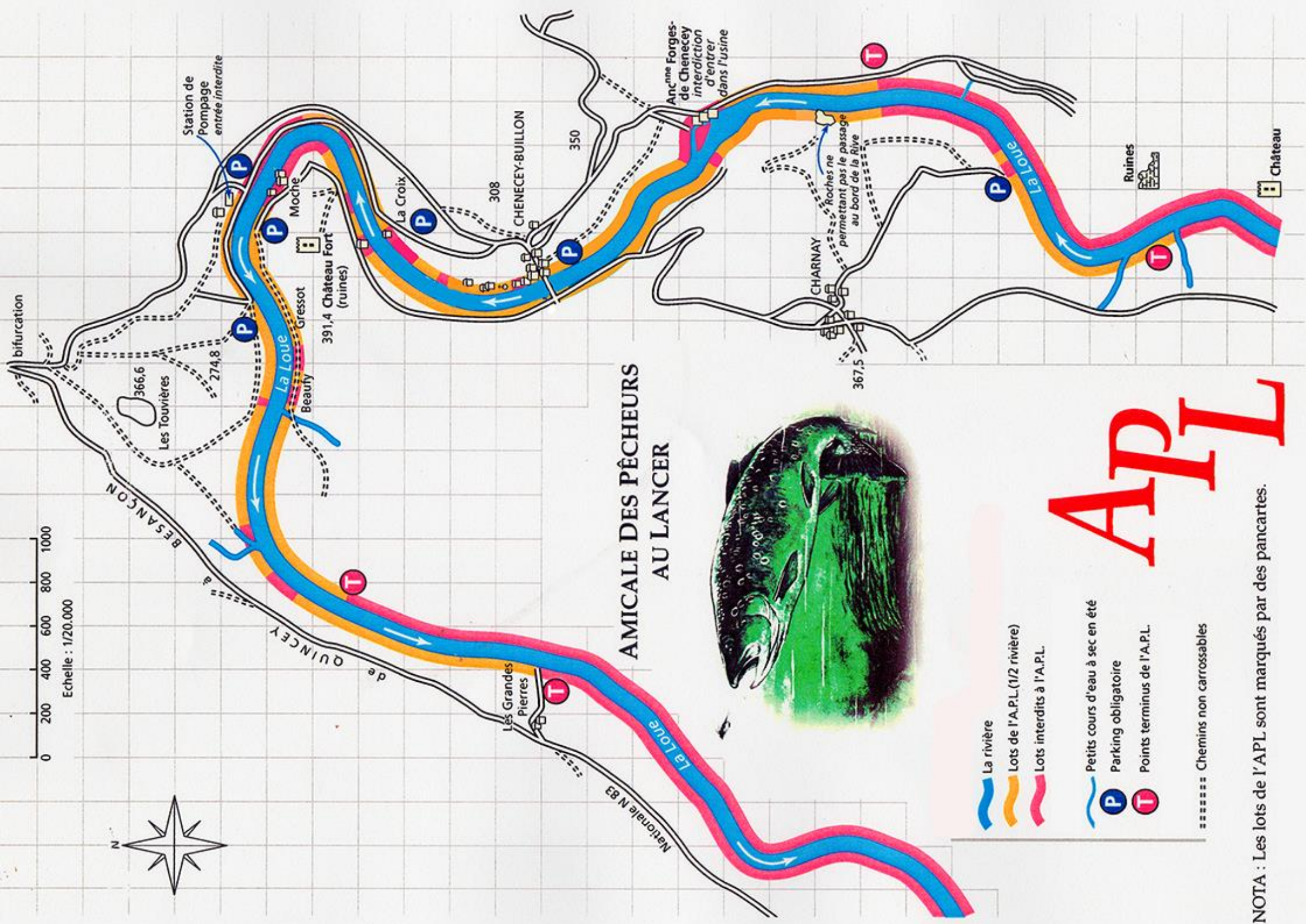
# AAPPMA

*Amicale des pêcheurs au lancer*

*Chenecey-Buillon*

# 2021





## AMICALE DES PÊCHEURS AU LANCER



- La rivière
- Lots de l'A.P.L. (1/2 rivière)
- Lots interdits à l'A.P.L.
- Petits cours d'eau à sec en été
- Parking obligatoire
- Points terminus de l'A.P.L.
- Chemins non carrossables

# APL

NOTA : Les lots de l'APL sont marqués par des pancartes.